

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024****Date de convocation :**

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024/60 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REALISATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA COMMUNE SUR LE MACROLOT N°1 DE LA ZAE L'ERMITA – PROPRIETE DE LA SPL PYRENEES-ORIENTALES AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle le programme de construction d'une école élémentaire. Il s'agit d'un projet communal d'intérêt majeur, pour les enfants d'Ille Sur Tet, mais aussi des communes de Saint-Michel de Llotes, Montalba, Tréviach, Casefabre, Prunet et Belpuig et Boule d'Amont.

Le Maire précise que cela fait de nombreuses années que la commune travaille pour la création d'une nouvelle école. Parmi les quatre écoles actuelles, deux sont anciennes et vétustes, la troisième est en zone d'aléa très fort (risque d'inondation sur le PGRI). Les contraintes majeures des bâtiments existants sont :

- le coût de fonctionnement important ;
- la vétusté avec des pannes fréquentes ;
- l'accessibilité PMR inexistante sur une partie ;
- les difficultés de circulations car ces écoles se situent en cœur de ville ;
- l'impossibilité d'accueillir de nouveaux enfants, nous avons une création de classe à l'école Pasteur pour la rentrée 2024/2025, elle sera installée dans la dernière salle disponible.

Confortée également par l'évolution démographique de la commune, la ville d'Ille sur Tet a souhaité réorganiser son offre scolaire. Au départ en partenariat avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent, maître d'ouvrage de la restauration scolaire et des activités péri et extrascolaires (**délibérations pour la constitution d'un groupement de commande entre la commune et la Communauté de Communes Roussillon Conflent – le 13 avril 2023 pour Ille Sur Tet et le 5 juillet 2023 pour la Communauté de Communes**), la commune a délibéré pour mettre en œuvre une opération de construction d'une école élémentaire et acquérir un terrain sur la ZAE l'Ermita dès le 20 octobre 2022 (**délibération 55 du 20 octobre 2022**). Précision faite que ledit terrain appartient à la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement.

La commune d'Ille Sur Tet est actuellement dotée :

- Ecole maternelle Torcatis : 4 classes, 2 dortoirs, salle de motricité, bibliothèque, sanitaires
- Ecole maternelle Wallon : 3 classes, dortoir, salle de motricité, salle informatique, sanitaires
- Ecole élémentaire Curie – Langevin : 6 classes, locaux 3D, salle informatique/bibliothèque, sanitaires, RASED, bureau psychologue.

- Ecole élémentaire Pasteur : 10 classes, salle des maîtres, école de musique, préau, RASED  
Total : 524 enfants dont 347 enfants en élémentaire.

Les équipements scolaires de la commune sont en incapacité de recevoir plus d'élèves.

La commune est donc convaincue de la nécessité d'un nouveau projet qui permettra de restructurer le scolaire de la commune avec la création d'une nouvelle école, pour l'ensemble des élémentaires, projet prévu sur la ZAE. En parallèle, et après transfert des élèves de primaire, l'école Pasteur sera à son tour réaménagée pour accueillir l'ensemble des maternelles de la commune.

La commune d'Ille Sur Tet et la Communauté de Communes Roussillon Conflent avaient ainsi validé la construction sur la ZAE macrolot n°1, une école élémentaire incluant au départ un restaurant scolaire et un centre d'activité périscolaire. Les différents comptes rendus annuels (CRAC) de la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement (gestionnaire des ZAE) pour les futures ZAE d'Ille Sur Tet et de Millas, exposaient dès 2021 ce projet et l'achat du macrolot 1 par la commune d'Ille Sur Tet (**délibération du 5/7/23 de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, délibération votée à l'unanimité**).

L'articulation des équipements communaux (école) et ceux de la Communauté de Communes (cantine et périscolaire) devaient contribuer à la mutualisation des usages, dans un souci de flexibilité et d'économie d'espaces : envisager des lieux partagés, chercher à optimiser les temps d'occupation dans la journée, la semaine, voire tout au long de l'année en intégrant le temps des vacances scolaires.

Alors que pour la commune ce projet était en voie de concrétisation, nous avons vécu un retournement de situation avec, après l'élection d'un nouveau président, la décision que la création d'un bâtiment périscolaire et d'une cantine sur le site de la future école élémentaire d'Ille sur Tet n'était plus une priorité. Nous avons pourtant rencontré à plusieurs reprises le Président et une délégation d'élus, présenté le projet, **proposé de financer ou de se porter caution de la partie communautaire**, mais rien ne convainquit le Président et son conseil qui annulèrent le projet commun.

**Compte tenu de la situation de nos écoles qui ne nous permet plus d'attendre**, la commune a décidé de poursuivre le projet d'école élémentaire, sans le volet intercommunal, dans la mesure où le service cantine existe déjà sur la commune, et que le projet communal comporte 5 classes complémentaires qui pourraient être utilisées par le périscolaire, de façon temporaire.

La commune a ainsi lancé un **concours d'architectes** et le 4 septembre 2024, la commission jury de concours a étudié la présentation du projet architectural. Le projet, tout d'abord avec locaux périscolaires et cantine, puis sans, a été présenté à la Communauté de Communes.

La commune pensait, au vue de la date de délibération du conseil municipal pour l'achat du terrain (2022), et des différents échanges entre la SPL, la commune et la Communauté de Communes, que la vente de la parcelle était actée. Il faut en effet savoir que le traité de concession entre la Communauté de Communes Roussillon Conflent et la SPL prévoit dans son article 12.2 que la Communauté de Communes doit donner son avis, mais lors des précédentes ventes, un simple mail avait suffi entre les deux parties. Les échanges passés, y compris avec des validations par la Communauté de Communes d'adaptations (comme un trottoir plus large) est la preuve de leur validation.

Stupéfaction totale donc lorsque le Président a mis à l'ordre du jour du conseil communautaire du 25 juillet 2024 une délibération pour que les élus se prononcent sur la vente de la parcelle de la ZAE à la commune d'Ille Sur Tet ! **Et la décision fut négative : refus de vente du terrain à la commune !**

La Communauté de Communes vient de remettre en cause la vente, soit disant pour construire un centre technique communautaire alors que les lots 16 et 17 avaient été réservés sur la même zone à cet effet et qu'à ce jour, il reste 10 sur 18 lots à la vente.

Cette position est totalement un excès de pouvoir, au **détriment d'un projet communal, mais aussi et surtout essentiel pour nos enfants.**

**Pourquoi une école sur ce secteur ?** Si la commune a travaillé longtemps à la mise en œuvre de ce programme, c'est surtout à cause de la question de terrain. Un projet comme celui d'une école pour 400 enfants demande une superficie importante (près d'un ha), et, compte tenu du risque inondation, la commune ne dispose que de très peu de possibilité. Nous envisagions par exemple, il y a quelques années, de construire l'école sur la ZAC. Ce ne fut pas possible car les parcelles ouvertes à l'urbanisation étaient en zone d'aléas faible et un ERP accueillant des enfants ne peut pas se faire sur une telle zone.

**En fait, en dehors de ce macrolot, la commune ne présente aucune parcelle de superficie suffisante, sans risque inondation, constructible. DONC, SANS CE MACROLOT, PAS DE NOUVELLE ECOLE A ILLE SUR TET.**

C'est pour cela que je demande l'avis du conseil municipal afin de savoir s'il est favorable à la **reconnaissance d'utilité publique** du projet sur cette parcelle, **car considéré d'intérêt général.**

**La commune pourra alors lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour mener à son terme ce projet, prévu dans notre budget depuis deux ans.**

Entendu le rapport, , et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**EST FAVORABLE** au lancement d'une procédure d'utilité publique pour la réalisation d'une école élémentaire sur le macrolot 1 de la ZAE de l'Ermita.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

**Le Maire,**



  
**W.BURGHOFFER**